



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLICS 2021-38

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivants :

RÈGLEMENT 495-21

Règlement relatif à l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19

Règlement pour actualiser l'usage de l'eau potable provenant du réseau aqueduc public pour protéger ses sources d'eau et la quantité disponible plus particulièrement pendant la saison estivale et l'interdiction de certains usages.

Toutes personnes désirant obtenir une copie du projet de règlement doivent en faire la demande au bureau municipal. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Scotstown, ce 14 décembre 2021

Monique Polard, Directrice générale